

## Conseil Municipal

**Séance du 18 novembre 2014**

*L'an deux mil quatorze le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.*

Etaient présents : MINIER Marcel, *Maire*, TROCHU Pierre, MORICE Anne-Marie, GARCON Jean-Paul, TALLEC Christa, *adjoints*, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Etait absent : LE VAILLANT Nicolas

*Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance*

**Date de convocation : 12 novembre 2014**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 14

Votants : 14

Une délégation de SAINT MALON SUR MEL et de MUEL assiste au conseil municipal par rapport à l'ordre du jour et plus particulièrement sur le point inscrit à l'ordre du jour : Projet éolien.

Monsieur le Maire propose de commencer la séance sur ce point et laisse la parole à la délégation. Pour mener à bien un tel projet il faut un consensus entre les riverains et les propriétaires. Après des discussions entre les élus et la délégation sur le projet éolien porté par l'entreprise VSB sur le territoire de MUEL et SAINT MALON SUR MEL, Monsieur le Maire propose de délibérer.

**N° : 2014 – 79**

*Thème :*

*Environnement*

**Objet : Projet éolien**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'un projet éolien est à l'étude sur les communes de MUEL et SAINT MALON SUR MEL. Ce projet est porté par l'entreprise VSB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (10 pour, 3 contre)

- souhaite, avant de prendre une décision sur la poursuite de l'étude, que l'entreprise VSB consulte les riverains et les propriétaires de parcelles concernés par le projet.

**N° : 2014 - 80**

*Thème : Convention*

**Objet : Convention**

**MEGALIS Bretagne**

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires. Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

**Considérant le fait que** par une délibération du 19 juin 2012, la commune avait

autorisé Monsieur le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne,  
**Considérant également le fait que** l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

**N° : 2014 – 81**

*Thème : Autre type de contrat*

**Objet : Couverture bâtiment**

**communal : devis**

Monsieur le Maire fait part au conseil que la toiture du bâtiment appartenant à la commune sise 27, rue de Brocéliande est en mauvais état. Monsieur le Maire propose de refaire la partie endommagée de la toiture. Un devis a été reçu en mairie de l'entreprise MINIER pour un montant de 6 816.02 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte le devis de l'entreprise MINIER pour un montant de 6 816.02 €TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

**N° : 2014 – 82**

*Thème : Décision budgétaire*

**Objet : Décision modificative n°5**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'apporter au budget communal une décision modificative afin d'intégrer au budget principal des recettes supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Recettes : Article 6419 (remboursement sur rémunérations) : + 1 000 €

Recettes : Article 7067 (garderie municipale) : + 1 500 €

Recettes : Article 74832 (attribution FDTP) : + 2 400 €

Dépenses : Article 6413 (personnel non titulaire) : + 2 400 €

Dépenses : Article 6451 (URSSAF) : + 1 500 €

Dépenses : Article 6454 (ASSEDIC) : + 1 000 €

**N° : 2014 – 83**

*Thème : Autre type de contrat*

**Objet : Allées du cimetière**

Monsieur le Maire fait rappeler au conseil que la commune peut être bénéficiaire d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 % pour les allées du cimetière si les travaux commencent avant la fin de l'année 2014. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise POMPEI pour les travaux d'un montant de 7 780 €HT (9 336 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte le devis de l'entreprise POMPEI pour un montant de 7 780 €HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour une intervention avant la fin de l'année et toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

**N° : 2014 – 84**

*Thème : Autre catégorie de personnel*

**Objet : Indemnité receveur**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que suite au départ de Madame Sylvie COZIC le 30 avril 2014, il est nécessaire de délibérer afin d'attribuer les indemnités de conseils et de confection des budgets à la nouvelle comptable, Madame Fabienne DEMEURE. Ces indemnités sont dues à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- attribue les indemnités de Conseils et de confection des budgets à Madame Sylvie COZIC, Comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014 soit 162.32 €,
- attribue les indemnités de Conseils à Madame Fabienne DEMEURE, Comptable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 soit 241.26 €,
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision ;
- précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2014.

**N° : 2014 – 85**

*Thème : Autre type de contrat*

**Objet : Cantine scolaire : mobilier**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune peut être bénéficiaire d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 35 % pour le mobilier de la future cantine scolaire si le bon de commande est signé avant la fin de l'année 2014. Monsieur le Maire présente les devis reçus en mairie :

- Manutan : 7 488.50 €HT
- Ouest Bureau : 9 312.56 €HT
- MAC : 8 940.40 €HT

Après avoir étudié les offres (prix, qualité, proximité, notion de développement durable) le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient l'offre de MAC pour un montant de 8 940.40 €HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis avant la fin de l'année et toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

**N° : 2014 – 86**

*Thème : Décision budgétaire*

**Objet : Décision modificative n°6**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n°6

DI : compte 2111 - 114 (terrains nus) : + 500 €

DI : compte 21578 - 115 (matériel outillage) : - 500 €

**Délibérations 2014 - 79 à 2014 - 86**

MINIER Marcel

TROCHU Pierre

MORICE Anne-Marie

GARCON Jean-Paul

TALLEC Christa

BESNARD Jacques

CHARPENTIER Jocelyne

BRIAND Claude

POIRIER Jean-Luc

CARRISSANT Pierrick

LE VAILLANT Nicolas

FORTIN Marcel

MOYNAT DANET Isabelle

MAILLARD Sylvie

BARIOU Marie-Noëlle